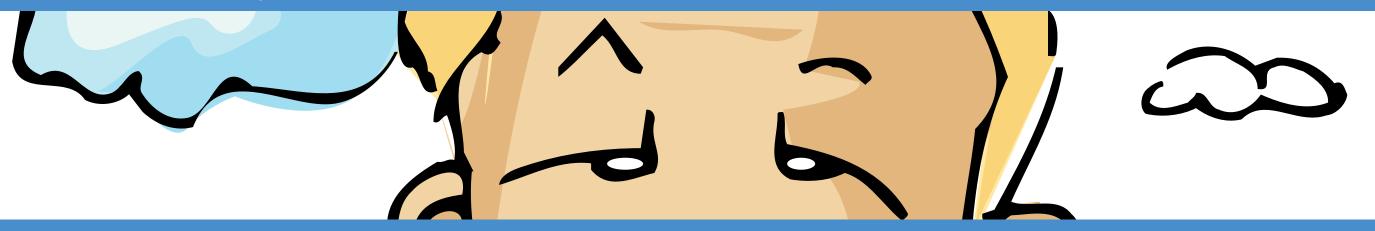
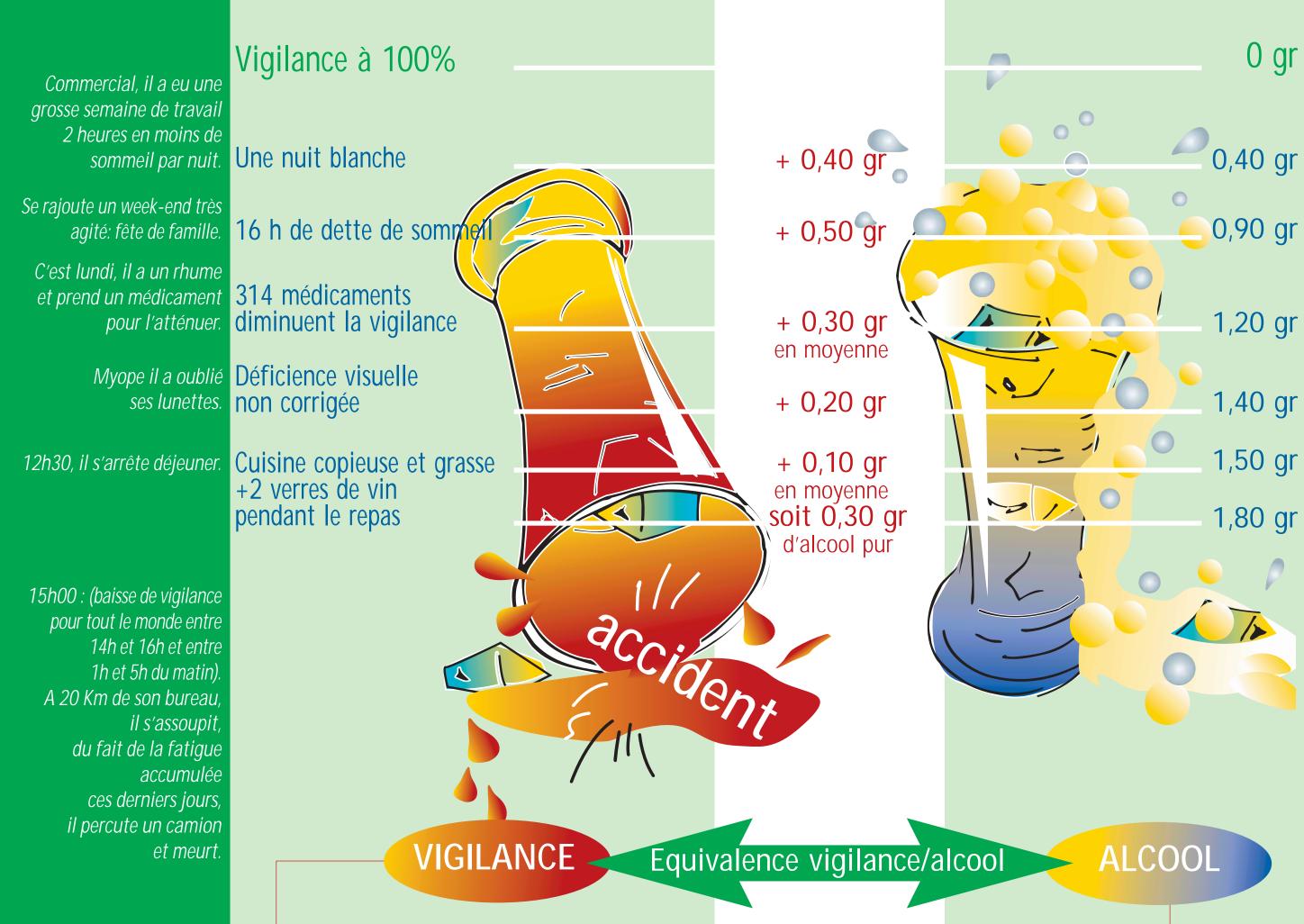
Affiche SIMTM 19/03/02 10:19 Page 1

On est pénalisé pour une conduite avec un taux d'alcool supérieur à 0,50 gr. dans le sang mais jamais pour une conduite en état de somnolence caractérisée.



Sommeil Travail Santé

Une histoire qui pourrait être la vôtre...



Fumer du Cannabis = au moins + 0,50 gr d'alcool

Trop d'accidents de travail mortels sont liés à des accidents de la route.

En matière de conduite, une hygiène de vie et de conditions de travail s'imposent pour éviter de faire perdre des vies sur la route. Un accident de la route sur trois serait lié uniquement à la somnolence avec une alcoolémie inférieure à 0,50 gr.

Cette histoire est le reflet de la majorité des causes d'accidents. Seule une infime partie est due à des troubles respiratoires et neurologiques du sommeil. Si vous vous sentez concerné, parlez-en à votre médecin du travail ou votre médecin traitant qui vous orientera vers un spécialiste du sommeil.

S.I.M.T.M.

Cette affiche de prévention a été élaborée par Nadège Haie, Dr Max Caillon et les médecins du travail du :

Service Interentreprises de Médecine du Travail de la Mayenne - 143, rue de Paris - BP. 2035 - 53020 LAVAL cedex - Tél: 02 43 59 10 59 - Fax.: 02 43 56 09 40

















